

Image not found or type unknown



Comment divorcer à l'amiable

Par **falbala**, le **07/11/2008 à 17:24**

bonjour
queles sont les formalités pour divorcer losqu'il n'y a pas de biens et d'enfants en commun
est on pbligé de prendre un avocat?
merci de vos réponces

Par **Marion2**, le **07/11/2008 à 17:37**

Bonjour,
Oui, vous êtes dans l'obligation d'avoir recours à un avocat, mais vous pouvez prendre un
avocat commun si vous souhaitez un divorce à l'amiable.

Par **jeetendra**, le **07/11/2008 à 19:33**

bonsoir, pour aller dans le sens de ce que Laure a dit, le recours à un avocat est obligatoire,
j'ai écrit un article sur le divorce par consentement mutuel sur legavox.fr ou accueil
d'experatoo, lisez le, cordialement